

## AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

### Une nouvelle liaison entre Rots et Thue et Mue

*Il est désormais possible de rejoindre Thue et Mue par une nouvelle liaison cyclable. Cet aménagement inscrit dans le déploiement du schéma cyclable communautaire de Caen la mer, vient compléter le maillage existant du territoire, et ainsi renforcer l'accompagnement des modes actifs, que mène la communauté urbaine auprès des habitants.*

#### FACILITER LES DÉPLACEMENTS CYCLABLES DANS LES TRAJETS DU QUOTIDIEN

Étendue sur une distance de 2,3 km, cette piste permet aux cyclistes de se déplacer en toute saison, entre Bretteville-l'Orgueilleuse et Rots. Cette piste cyclable est séparée de la circulation automobile par une large bordure béton dans la partie hors agglomération. L'aménagement du carrefour situé à l'entrée de Bretteville-l'Orgueilleuse, au niveau de la rue de la Distillerie et le déplacement de l'arrêt de bus, contribuent à diriger les cyclistes de manière sécurisée vers la sente des Moulineaux pour rejoindre la halte ferroviaire de Bretteville-Norrey.

Ce projet a été réalisé dans les emprises de la route départementale, sans consommation de terres agricoles.

Dans la partie urbaine de Rots, l'aménagement retenu permet de séparer les piétons et les cyclistes en mettant en place une piste cyclable et un trottoir au sud de la voie. L'objectif étant d'éloigner les cyclistes des entrées et sorties riveraines.

Afin d'accentuer la différence entre le trottoir et la piste cyclable, un enrobé de couleur rouge habille la piste, comme le montrent les visuels ci-dessous.

Avant travaux



Réalisation finale

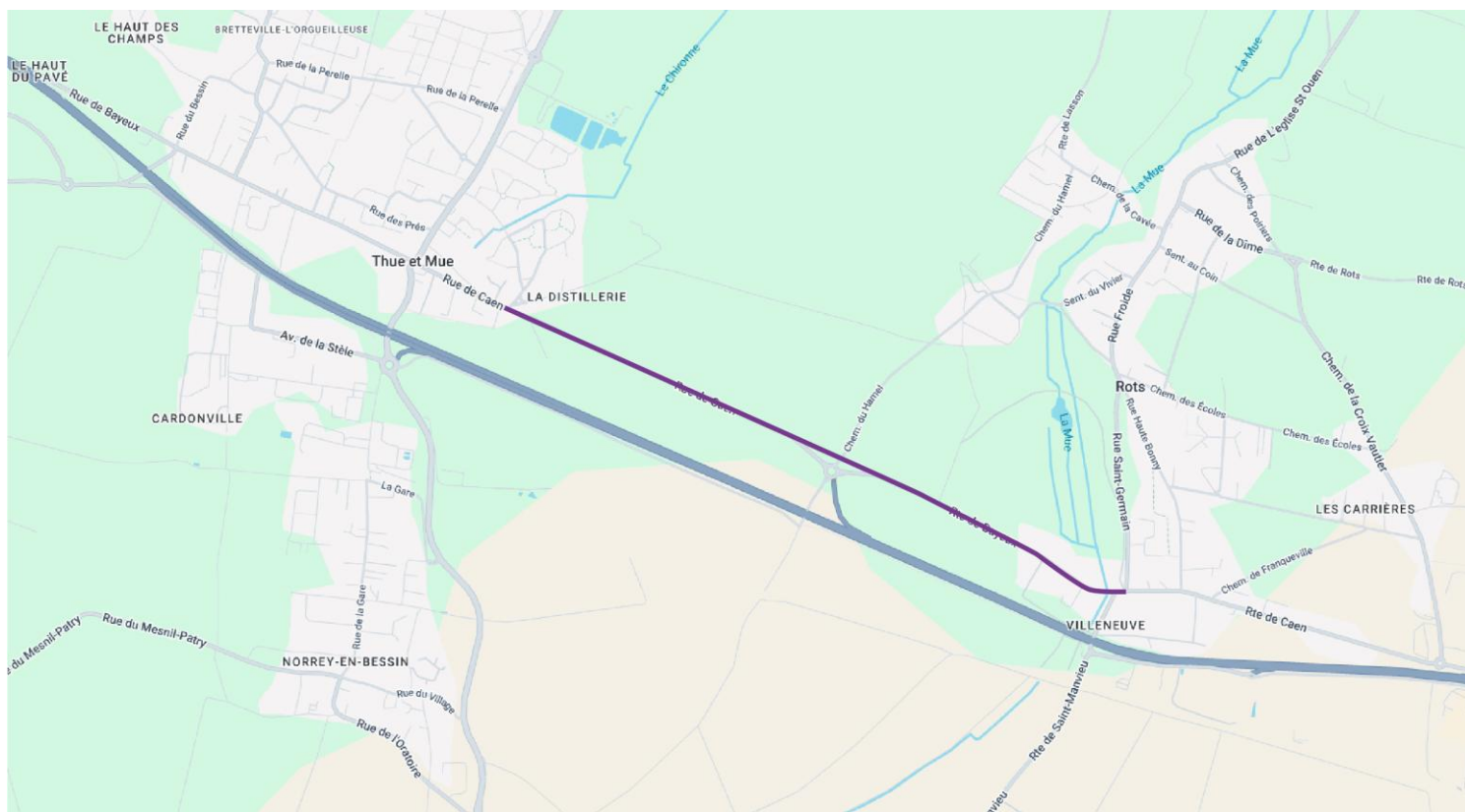


À Rots, ce projet a également permis de créer une continuité piétonne au nord de la voie et de végétaliser certains espaces.

## SÉCURISER LA PRATIQUE DU VÉLO ET RENFORCER LE MAILLAGE CYCLABLE EXISTANT

La réalisation de cet aménagement cyclable s'inscrit dans la logique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du futur PLUi-HM qui vise à développer l'usage du vélo sur le territoire de Caen la mer et plus largement, sur l'ensemble du département du Calvados.

Ce projet s'intègre également dans la philosophie du Schéma cyclable communautaire, en vigueur depuis 2019, puisqu'il participe à la **sécurisation de la pratique du vélo, en offrant une alternative à un axe routier**, où la vitesse de circulation et le trafic automobile sont importants. Aussi, le choix a été fait d'aménager, en priorité, des axes où la circulation est supérieure à 3000 véhicules par jour, avec des limitations de vitesse supérieures ou égales à 50 km/heure.



■ Aménagement cyclable réalisé

## LE FINANCEMENT

- Coût : 994 761,92 € HT
- Financeurs :
  - La Communauté urbaine Caen la mer, à hauteur de 33% ;
  - Le Département du Calvados, dans le cadre du Contrat de territoire, à hauteur de 53% ;
  - L'État, dans le cadre d'un appel à projet, à hauteur de 14%.
- Maîtrise d'ouvrage : Caen la mer
- Maîtrise d'œuvre : ACEMO